

la publicité, c'est qu'on puisse acheter les esprits. D'une façon très réelle et subtile, on peut acheter les élections et, faute de trancher la question des frais d'élection, on risque de compromettre sérieusement la démocratie telle que nous la connaissons dans notre pays.

Il y a maintenant plusieurs années que le directeur général des élections et le gouvernement Pearson ont établi un comité des dépenses électorales, qui a rédigé un rapport très important et volumineux. Ce rapport allait au fond de la question, traitait des intérêts en jeu et formulait plusieurs recommandations claires et précises. Année après année, M. Pearson nous a promis qu'une fois le rapport établi, il serait examiné et qu'on prendrait les mesures nécessaires. Le temps a passé et rien n'a été fait. Lorsque le président du Conseil privé a soulevé la question au cours de la dernière session, j'ai proposé qu'il divise les deux questions, d'une part les affaires courantes d'ordre général et, de l'autre, la question des dépenses électorales. Il a aimablement accepté cette proposition et il a confirmé aujourd'hui que ce comité serait chargé d'étudier les autres questions et qu'un comité spécial serait établi pour s'occuper de la question des dépenses électorales. Je suis toujours en faveur de cette proposition. Mais, à moins que le travail ne soit fait et que nous mettions de côté les questions de détail, le Parlement ne pourra se consacrer à l'autre tâche et il y a un réel danger qu'elle ne soit pas terminée à temps pour les prochaines élections.

C'est pourquoi je prierais le comité de liquider ces problèmes le plus vite possible pour ensuite s'adonner à l'étude des dépenses électorales. J'adresse ce défi, si j'ose dire, non seulement aux membres du comité mais au gouvernement lui-même. J'ai écouté très attentivement le président du Conseil privé, mais je n'ai pas très bien saisi ce qu'il a voulu dire. Donc, s'il veut m'interrompre et faire une mise au point, qu'il ne se gêne pas. Je vois qu'il est tout à fait en éveil en ce moment. Il a parlé de loi avant la fin de la session. J'imagine qu'il veut dire en juin prochain. Je croyais qu'il s'agissait d'une loi basée uniquement sur cette motion. A mon sens, le gouvernement devrait dire nettement s'il se propose de légiférer et au sujet de la loi électorale en général et sur les dépenses électorales, au moyen de bills adoptés par le Parlement au cours de la présente session, c'est-à-dire à l'été de 1970.

Si nous devons commencer aux prochaines élections, en 1972 ou en 1973, avec une nouvelle attitude sur la question des dépenses électorales, nous ne devons pas le savoir seu-

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

lement un jour avant la prorogation, mais des mois d'avance, peut-être un an ou deux. Cela englobe la question de savoir quelle contribution les gens pourront apporter aux différents partis, la question de la divulgation, des déductions aux fins de l'impôt sur le revenu, des fonds publics qu'on devrait allouer pour la radiodiffusion, l'impression, la poste et ainsi de suite, afin que tous les partis soient sur un pied d'égalité.

• (4.50 p.m.)

Si vous entendez admettre un régime de ce genre, et à mon avis nous devons le faire si nous voulons que la démocratie reste démocratique, ce n'est pas la peine alors d'accoucher de ce genre de loi juste un mois ou deux avant la dissolution du Parlement actuel. C'est l'été prochain au plus tard qu'on devrait viser à présenter un ensemble complet de mesures portant à la fois sur les questions ordinaires et sur les dépenses électorales. Par conséquent, je demande au comité d'expédier ces travaux ordinaires le plus vite possible et je demande au gouvernement de présenter l'autre motion, qui porte sur les dépenses électorales, au plus tard à notre retour du congé de Noël, et de fixer une date limite pour cette mesure aussi, afin que tout le travail soit parachevé.

Étant directement intéressés par les élections, nous sommes très conscients de tous les détails. Nous sommes particulièrement conscients des votes perdus le jour de l'élection, que ce soit par suite de listes mal établies, d'une indisposition ou d'une absence de l'électeur, ou pour une douzaine d'autres raisons. Il faut modifier le mécanisme électoral pour faire disparaître tous ces griefs. Mais avant tout, la question prépondérante c'est qu'il faut contrôler les dépenses électorales pour empêcher que les élections s'achètent. Il faut conduire les élections de manière à ce qu'elles reflètent vraiment les idées démocratiques d'une société démocratique.

Nous sommes donc heureux d'appuyer la motion tendant à confier au comité cette tâche importante, mais nous réclamons aussi que l'autre tâche importante s'accomplisse avec la plus grande célérité.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je voudrais appuyer sans réserve les remarques de mon préopinant. Évidemment, nous ne pouvons qu'approuver le gouvernement lorsqu'il entreprend la révision de la loi électorale. Nous savons tous que notre loi